

TARIFS & BARÈMES

- Tarifs pour la saison 2019/2020
- Barème des officiels
- Adresses à retenir

CLUBS RECEVANTS

TRANSMETTEZ VOS FEUILLES DE MATCH
DÈS LA FIN DE LA RENCONTRE AVEC LA TABLETTE

En cas de difficultés : <https://fmi.fff.fr/assistance>

TARIFS POUR LA SAISON 2019/2020

VALIDÉS PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 26/06/2019



Cotisations District - membres

(Art. 3 et 4 RI District)

Membre individuel	17 €
Membre d'honneur	170 €
Membre bienfaiteur	1.700 €

Cotisations District - clubs

(Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	300 €
Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2	100 €
Clubs disputant les autres championnats de District	40 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs	30 €

Cautionnements

(Art. 18 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District	500 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal	200 €

Participation aux frais de gestion

(Art. 19 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	600 €
Clubs disputant les championnats de Ligue	550 €
Clubs disputant les championnats de D1 et D2	500 €
Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2	360 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines	200 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal ou Loisirs	30 €

Droits d'engagement en championnats - Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs

(Art. 20 RG District)

D1 et D2	90 €
D3	70 €
D4 et D5.....	50 €
Championnat Alès-Ville	35 €
Féminines	35 €
Challenge Loisirs Daniel-Martin	20 €
Futsal	20 €

Droits d'engagement en coupes - Seniors / Féminines / Futsal

(Art. 20 RG District)

Coupe Gard-Lozère Seniors	
- clubs des championnats nationaux	550 €

- clubs des championnats de Ligue	300 €
- clubs de D1 et D2	170 €
- clubs autres séries	40 €
Coupe André-Granier	40 €
Coupes Alès-Ville	35 €
Coupes Féminines	20 €
Coupe Gard-Lozère Futsal	0 €

Droits d'engagement en compétitions - Jeunes

(Art. 20 RG District)

Championnat D1 (U19/U17/U15)	35 €
Autres niveaux (U19/U17/U15)	30 €
Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15)	35 €
Championnats de Foot à 8 (U17/U15)	21 €

Droits d'engagement - Football d'animation

(Art. 20 RG District)

Championnats U13 à 8	21 €
Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8	0 €
Plateaux U10 - U11	15 €
Plateaux U8 - U9	3 €
Rassemblements et plateaux U6 - U7	0 €
Futsal Jeunes	0 €

Quote-part des recettes

(Art. 21 RG District)

Équipes disputant le championnat de D1 et de D2	403 €
Équipes disputant les championnats inférieurs à la D2	0 €

Caisse de péréquation

(Art. 22 RG District)

D1, D2 et D3 (poules Seniors comptant des clubs lozériens, prix du km trajet simple)	3 €
--	-----

Frais de dossiers

Demande de remise de peine	130 €
Visite pour homologation de terrain (Art. 61 RG District)	60 €
Droit de confirmation de réserve d'avant-match (Art. 36 RG District)	30 €
Droit de confirmation de réclamation d'après-match (Art. 37 RG District)	55 €
Droit d'évocation devant la Commission compétente (Art. 38 RG District)	55 €
Frais de procédure en appel	130 €

Amendes

Feuille de match papier adressée hors délai (Seniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72.4 RG District)	50 €
Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	30 €
Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	10 €
Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) (Art. 53 et 72 RG District)	100 €
Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	25 €

Absence à l'Assemblée Générale	
- dans un rayon de moins de 30 km	100 €
- dans un rayon de 30 à 100 km	60 €
- dans un rayon de plus de 100 km	40 €
Frais de discipline, avertissement (Art. 56 RG District)	16 €
Exclusion (Art. 56 RG District)	30 €
Participation au match d'un joueur suspendu	200 €
Fraude (Art. 52 RG District)	350 €
Falsification de document officiel	350 €
Retrait d'une équipe après la date limite d'engagement (Art. 9 RG District).....	60 €
Non respect des engagements obligatoires (Art. 9 RG District)	60 €
Non respect de la catégorie d'âge - absence de surclassement - mixité (Art. 49 RG District)	60 €
Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District)	25 €
Non présentation de la licence (par licence manquante, à partir du 01/11 de la saison)	5 €
Participation d'un joueur à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs (Art. 50 RG District)	85 €
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	60 €
Accusation sans preuve (Art. 40 RG District)	50 €
Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) (Art. 31 RG District)	35 €
Absence de règlement des officiels par le Club (par officiel non réglé)	10 €

Forfait simple

(Art. 24 RG District)

D1, D2 et D3	100 €
Autres séries de Foot à 11	80 €
Foot à effectif réduit	30 €
Coupes	50 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Forfait général

(Art. 25 RG District)

Seniors et Jeunes à 11	200 €
Foot à effectif réduit	80 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Taux de l'indemnité kilométrique (Art. 26 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	3 €
--	-----

Déplacement des officiels devant les Commissions (Art. 32 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	0,401 €
--	---------

BARÈME DES OFFICIELS 2019/2020

VALIDÉS PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 04/09/2019

Barème des frais de déplacements et d'indemnités diverses
pour les arbitres du District Gard-Lozère (applicable à compter du 1er août 2019)
Le contrôle de la distance se fait avec www.viamichelin.fr (distance la plus courte de votre itinéraire)

Frais de déplacement des officiels

Pour les arbitres : 0,401 € / km aller et retour à compter du 81ème kilomètre A/R (hors Alès-Ville)

Pour les autres officiels : 0,401 € / km aller et retour (barème fédéral), sans minimum

Indemnité de formation et d'équipement (pour les arbitres)

SENIORS

Arbitre central (D1 et D2)	80 €
Arbitre central (séries inférieures)	75 €
Arbitre assistant (toutes séries)	61 €

COUPE GARD-LOZÈRE SENIORS ET ANDRÉ-GRANIER

Arbitre central	80 €
Arbitre assistant	61 €

COUPE D'OCCITANIE SENIORS

Arbitre central (jusqu'au 3ème tour inclus)	75 €
Arbitre central (4ème et 5ème tours)	80 €
Arbitre assistant	61 €

U19

Arbitre central	65 €
Arbitre assistant	55 €

U17 À 11, U15 À 11, FÉMININES

Arbitre central	59 €
Arbitre assistant	52 €

U17 À 8, U15 À 8, U13 À 8

Arbitre	55 €
---------------	------

COUPES JEUNES ET FÉMININES

Arbitre central	65 €
Arbitre assistant	55 €

FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Arbitre (pour le plateau)	54 €
---------------------------------	------

ARBITRES STAGIAIRES & JEUNES ARBITRES

Arbitre	50 €
---------------	------

ADRESSES À RETENIR



Fédération Française de Football

M. le Directeur Général, 87 boulevard de Grenelle, 75738 PARIS cedex 15
Tél. : 01.44.31.73.00 - Fax : 01.44.31.73.73
Président : M. Noël LE GRAËT



Ligue de Football d'Occitanie

M. le Secrétaire Général, BP 95140, 34073 MONTPELLIER cedex 3
Tél. : 04.67.15.95.30 - Fax : 04.67.64.92.44
Président : M. Jean-Claude COUAILLES



District Gard-Lozère de Football

M. le Secrétaire Général, 34 rue Séguier, 30020 NÎMES cedex 1
Tél. : 04.66.36.96.96 - Fax : 04.66.67.40.01
Président : M. Francis ANJOLRAS



District de l'Aude de Football

M. le Secrétaire Général, 7 rue Haute, 11000 CARCASSONNE
Tél. : 04.68.47.39.60 - Fax : 04.68.71.64.80
Président : M. Claude LACOUR



District de l'Hérault de Football

M. le Secrétaire Général, ZAC Pierrevives, 66 Esplanade de l'Égalité, BP 7250, 34086 MONTPELLIER cedex 4
Tél. : 04.67.15.94.40 - Fax : 04.67.15.94.59
Président : M. Jean-Claude PRINTANT



Antenne Départementale du Football en Lozère

M. le Secrétaire Général, ZA d'Alteyrac, BP 71, 48002 MENDE cedex
Tél. : 04.66.65.33.24 - Fax : 04.66.47.96.36
Président : M. Patrick FERRÈRES



District des Pyrénées-Orientales de Football

M. le Secrétaire Général, BP 51501, 66101 PERPIGNAN cedex
Tél. : 04.68.54.61.11 - Fax : 04.68.54.30.69
Président : M. Claude MALLA



Direction Départementale de la Cohésion Sociale Mission « Sport et accueil de loisirs »

Mas de l'Agriculture, 1120 route de Saint-Gilles, BP 39081, 30972 NÎMES cedex 9
Tél. : 04.30.08.61.20 - Fax : 04.30.08.61.21
Site : <http://www.ddjs-gard.jeunesse-sports.gouv.fr>



Direction Départementale de la Cohésion Sociale Service « Jeunesse, Sports, Éducation Populaire »

Cité Administrative, 9 rue des Carmes, 48000 MENDE
Tél. : 04.30.08.61.20 - Fax : 04.30.08.61.21
Site : <http://www.lozere.gouv.fr> - Courriel : ddcsp@lozere.gouv.fr